

EPCI/COMMUNES REPRESENTÉES	MEMBRES TITULAIRES	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	MEMBRES SUPPLEANTS	Présent
CC Canton de la Chambre	BAUDIN Jean	X			BONNIVARD Emilie	
Chambéry métropole	BOCHATON Brigitte		X		DUBONNET David	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	BONNIVARD Emilie			X		
Communes Isolées	BOUTY Georges	X			PELLICIER André	
Grand Lac	CASANOVA Corinne	X			MORIN Bruno	
CC du Lac d'Aiguebelette	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC Cœur de Savoie	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
CC du Beaufortain	CRESENS Annick		X		GIORIA Mireille	
Grand Lac	CROZE Jean-Claude			X	GONTHIER Gérard	
CC Cœur de Tarentaise	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
CC Cœur de Bauges	DARVEY Albert			X	HEMAR Pierre	
CC de la Région d'Albertville	DUJOL Yves	X			CANTAMESSA François	
Chambéry métropole	DULLIN Xavier			X	DYEN Michel	
Département de la Savoie	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	
CC de la Région d'Albertville	GARZON Philippe		X		LOMBARD Emmanuel	
CC Hte Combe de Savoie	GAUDIN François		X		RAUCAZ Christian	
CC Porte de Maurienne	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC Val Guiers	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC Chautagne	IMBERT Jacqueline				DE MARCH Denise	X
CC du Canton d'Albens	LEBLOND Jean	X			GINET Jean-Pierre	
Chambéry métropole	LÉOUTRE Jean-Marc	X			MIGNOLA Patrick	
CC Yenne	LOVISA Jean-Pierre			X	CHAPEAU Christian	
CC Cœur de Maurienne	MARGUERON Jean-Paul	X			ROSSI Philippe	
CC du Val d'Arly	OUVRIER Marie-Pierre			X	BIBOLLET Michel	
CC Cœur de Savoie	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
Chambéry métropole	RICHEL Christophe	X			ESQUEVIN Jérôme	
Chambéry métropole	ROCHAIX Daniel			X	POMMAT Dominique	
CC Cœur de Chartreuse	SEJOURNÉ Denis	X			CATTANEO Myriam	
TOTAL		12	4	11		1
TOTAL VOTANTS		17				
TOTAL VOIX		28				

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration. Il souhaite la bienvenue à Monsieur DANIS Georges, représentant la CC Cœur de Tarentaise et lui transmet le livret d'accueil.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 23 Septembre 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1- : OPERATIONS EN COURS

2-1-1 : VALLOIRE - « Claire Joie»

Dossier présenté par : Josette REMY

Lors du conseil d'administration du 23/09/2016 les membres du conseil avaient donné leur accord pour l'acquisition d'un terrain situé entre l'ancienne gendarmerie et le bâtiment Claire joie, parcelle nécessaire au projet de la commune de Valloire qui prévoit en outre l'échange de l'ancienne Cure (propriété de la commune) contre un bâtiment et une dépendance appartenant à l'association diocésaine « Claire Joie ». L'avis de France domaine a estimé ce terrain à 500 000 € ; il convient donc de délibérer sur le prix.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Valloire	D 1642	Les Cassettes	739	UBz	500 000 €

2-1-2 : GRAND LAC- GRESY- SUR- AIX - « Gendarmerie »

Dossier présenté par : Josette REMY

Lors du conseil d'administration du 29/01/2016, les membres du conseil avaient donné leur accord afin d'acquérir 6 parcelles dont la maîtrise permettrait la création d'une gendarmerie (regroupant les gendarmeries d'Entrelacs et d'Aix Les Bains) et d'une zone d'habitation en amont. Les négociations ayant abouti, il est proposé de délibérer sur le prix :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Grésy-sur-Aix	AH 66-68-69-96-97-98	Pont Pierre	37 764 m ²	Uep - N	760 000 €
Grésy-sur-Aix	AH67	Pont Pierre	4 023 m ²	Uepz - N	96 654 €
TOTAL			41 787 m²		

2-1-3 : CHINDRIEUX - « Groupe scolaire »

Dossier présenté par : Josette REMY

Lors de la séance du 29/01/2016, le conseil d'administration avait donné un accord de principe afin d'acquérir 4 parcelles qui permettraient à la commune de Chindrieux d'envisager l'extension du groupe scolaire. Les négociations ayant abouti, il est proposé de délibérer sur le prix :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Chindrieux	E 1113	Le perron	937 m ²	UX	10 307 €
Chindrieux	E 997	Le perron	938 m ²	UX	10 318 €
Chindrieux	E 999	Le perron	1435 m ²	UX	15 785 €
Chindrieux	E 1007	Le perron	1878 m ²	UX-UA-AUC	41 465 €

2-1-4 : TIGNES - « Le Bec Rouge »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

Lors du précédent conseil, les membres du conseil d'administration ont donné leur accord pour la maîtrise d'une copropriété anciennement à usage d'hôtel et actuellement non exploitée. Les négociations ayant abouti, il est proposé de délibérer sur le prix :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Lot(s)	Zonage	Prix (€)
Tignes	AH120	5255 Immeuble le Bec Rouge	Lot 4022 Lot 4023 (348/101800 tantièmes) 37,74 m ²	Ut-As1	162 000 €
Tignes	AH120	5255 Immeuble le Bec Rouge	Lot 2051 Lot 2094 Lot 2095 Lot 2096 Lot 2097 Lot 2098 Lot 3302 Lot 4010 Lot 4011 Lot 4012 Lot 4013 (1686/101800 tantièmes) 308 m ²	Ut-As1	750 000 €

2-1-5 : CHAMBERY - « Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre du renouvellement urbain de l'ensemble du secteur « centre nord », la commune de Chambéry a ciblé 4 zones d'aménagement destinées principalement à l'habitat qui s'inscrivent dans la 2^{ème} tranche de la ZAC Vétrotex. Parmi elles, un premier tènement abritant le magasin de moto « Betemps » a été mis en vente et pour lequel l'EPFL a terminé la négociation et a engagé l'acquisition.

Un second tènement a été identifié : il s'agit au cas particulier d'un garage et magasin de pièces détachées automobiles dont le propriétaire fait valoir ses droits à la retraite au printemps 2017. Dès son acquisition, le bâtiment sera démoli. La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir ce bâtiment. Il est précisé que la commune de Chambéry a souhaité préfinancer sur l'exercice 2016 ces 2 acquisitions soit 1 528 000 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Chambéry	BZ 110	539 Avenue Alsace Lorraine	690	UE	528 000 €

2-2 : TRAVAUX EN COURS

Philippe POURCHET demande à M.Vincent JULLIEN, en charge du patrimoine de faire l'état des travaux actuellement en cours et d'informer les membres du conseil des marchés engagés.

CHAMBERY « Ilôt Ravet » Tranche 2 :

Marché attribué à l'entreprise ARNAUD DEMOLITION :

- Lot désamiantage : 83 039,50 € HT
- Lot démolition : 256 462,00€ HT

Début des travaux décembre 2016, livraison prévue fin avril 2017.
Opération en délégation de maîtrise d'ouvrage Ville de Chambéry

LA RAVOIRE- « Zac Valmar » :

Marchés attribués :

- Lot 1 désamiantage : Entreprise SAD, 8 292,76 € HT
- Lot 2 démolition : Entreprise TMBI, 15 775,00 € HT.

Début des travaux janvier 2017, livraison prévue fin mars 2017.

Opération réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la SAS 73 propriétaire du bâtiment mitoyen.

CHALLES LES EAUX- « Beauséjour » :

Marché attribué à l'entreprise BATICHOC (67):

- Lot 1 désamiantage : 48 290,00 € HT
- Lot 2 démolition : 20 550,00 € HT.

Début des travaux janvier 2017, livraison prévue avril 2017.

3 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

3-1 : SAINT JEAN DE LA PORTE - « Le Saint-Jean »

Dossier présenté par : Josette REMY

Le Bar restaurant « Le Saint Jean » est le dernier commerce actif de la commune et reste un élément important dans l'animation de la commune ; les exploitants actuels souhaitent cesser leur activité et envisagent de transformer le Bar Restaurant en habitation. La commune souhaitant maintenir dans le centre bourg ce commerce de proximité, elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir les murs dans la mesure où un jeune couple a manifesté son intention de reprendre l'activité commerciale mais n'est pas, à ce jour, capable d'investir sur le bâtiment. Le montage envisagé est donc le suivant :

Acquisition du fond de commerce par le jeune couple

Acquisition de la licence IV par la commune

Acquisition des murs par l'EPFL qui consentira un bail précaire au jeune couple lui permettant de développer une activité progressive sur plusieurs années.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Saint Jean de La Porte	YB 48	Carnavet	825	UA	300 000 €

3-2 : AIME LA PLAGNE - « Camping de Vilette»

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune envisage la réouverture du camping de Vilette pour la prochaine saison estivale. Or, une partie du bas du camping est soumise au risque d'inondation par le ruisseau du nant Agot. La création d'un merlon de protection sur 2 parcelles ZT86 et ZT 87 lèverait ce risque. La commune sollicite l'EPFL afin de réaliser la **négociation** de ces 2 parcelles d'une surface de 495 m² pour un prix s'étageant de 2 à 5 €/m², afin de personnaliser la discussion.

Le conseil d'administration donne son accord pour cette négociation.

3-3 : MOUTIERS - « Montgalgan»

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune et la communauté de communes Cœur de Tarentaise ont engagé une démarche globale de revitalisation du centre bourg, au travers du PLH 2015-2021. Une réflexion pré-opérationnelle est en cours, avec l'OPAC de la Savoie (propriétaire), pour requalifier 80 logements locatifs aidés sur le secteur de Montgalgan.

Ce territoire connaît une sur-offre de logements locatifs aidés, la commune souhaite donc orienter cette réhabilitation vers de l'accession à la propriété. L'ensemble comprend 5 bâtiments importants et les garages associés.

La vacance y est considérable, car seuls 16 logements sont occupés à ce jour. L'objectif poursuivi par la commune est donc de réhabiliter une grande partie de ces logements, et d'en détruire d'autres. Dès la maîtrise du bien par l'EPFL, elle sera en recherche d'un opérateur apte à mener cette réhabilitation et qui pourra envisager d'équilibrer son opération grâce à un parcellaire morcelé non urbanisé qui se situe à proximité et qui peut être mobilisé pour accueillir de l'habitat individuel et ainsi diversifier l'offre sur la commune. La commune sollicite l'EPFL afin de maîtriser cet ensemble.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Moutiers	C731- C752 C397 à 404p, C412, C655, 656, 658p, C417, 420, 423, 425, 426, 429, 430, 432 à 434, 437 à 447, 1011, 1013, 1017, 1015, 1019, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1044, 1046, 1048 et 1051.	Montgalgan d'aval La Forvie	14 051 environ	UBbs ND NCs	Avis France domaine

3-4 : HERMILLON - « Réserves foncières »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

Suite au remembrement urbain de 2006, la commune est propriétaire en indivision de 3 parcelles de terrains qu'elle a viabilisées et qui sont donc devenues constructibles. La commune souhaiterait que l'EPFL se porte acquéreur de l'ensemble des parts indivises des parcelles concernées, de façon à les proposer à la vente.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Hermillon	ZA 242	La Rua	702	AUd	Avis France Domaine
Hermillon	ZB 37	La Rebouda	470	AUd	Avis France Domaine
Hermillon	ZB 126	Derrière la Tour	732	AUd	Avis France Domaine

3-5 : HERMILLON - « Centrale Hydroélectrique »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune d'HERMILLON envisage la création d'une petite centrale hydroélectrique dans le secteur de Nézet. La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de nombreuses parcelles pour le passage de la canalisation d'eau pour une surface évaluée de 35 556 m² représentant 25 propriétaires même si la majeure partie de l'emprise de la canalisation est constituée par les chemins communaux. Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité donnent leur accord pour engager les discussions dont il sera rendu compte lors du prochain conseil d'administration. Il est probable que le dossier ne puisse se réaliser à défaut d'obtenir une maîtrise foncière conséquente dont la collectivité devra justifier pour faire aboutir ce projet.

3-6 : NOTRE DAME DES MILLIERES - « Déperchement des ruisseaux de La Combaz et de Fontaine Claire »

Dossier présenté par : Josette REMY

Le SISARC a pour projet la sécurisation du ruisseau de Fontaine Claire et de La Combaz dans le cadre de la protection contre les risques d'inondation et les besoins de restauration des milieux aquatiques. Afin d'atteindre cet objectif la commune de Notre Dame des Millières sollicite l'EPFL afin d'acquérir l'ensemble des parcelles concernées.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Notre Dame des Millières, Sainte Hélène sur Isère et Tournon	115 parcelles	Divers	84 660 environ	A-N-UB-UE	0.5 € à 1.5 €/m ²

3-7 : GRAND LAC- VIVIERS DU LAC - « Chemin de la laitière »

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

En date du 10/09/2015, GRAND LAC avait sollicité l'EPFL aux fins d'acquérir une propriété bâtie située au sein d'un emplacement réservé, dans le projet de déviation du Viviers du Lac. Cette habitation étant aujourd'hui maîtrisée par l'EPFL, GRAND LAC souhaite missionner l'EPFL avec pour objectif d'acquérir l'ensemble de l'assiette foncière nécessaire au projet de la déviation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Viviers du Lac	70 parcelles	divers	95 000 m ² environ		Avis France Domaine

3-8 : LA BIOLLE - « Réserves foncières pour giratoire »

Dossier présenté par : Josette REMY

Profitant de l'opportunité d'une succession, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir une ferme située au carrefour entre la RD 1201 et la route de Tarency qui permettrait, après démolition, la réalisation d'un carrefour giratoire devenu indispensable suite à l'extension de la zone artisanale et les constructions nouvelles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
La Biolle	B 1061 , B 1144, 2658 et 3027(p) 1143(p)	Glatey , lachat , la charbonnière	1300 m ² minimum	Nb	Avis France Domaine

4- RETROCESSION A TIERS

4-1 : CHALLES LES EAUX - « Beauséjour »

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Mme REMY sort de la salle

En date du 23/06/2015, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition au moyen du droit de priorité dont il est délégataire de deux terrains en centre-ville auprès de l'Etat nécessaires à la réalisation de 50 logements locatifs sociaux par l'OPAC, dont l'un bénéficiait d'une décote, nécessitant la démolition du gymnase Beauséjour, la régularisation de la propriété d'équipements publics : parking, kiosque ... aménagés et entretenus par la commune depuis plus de 30 ans. Par délibération en date du 26/10/2016, la commune de Challes Les Eaux sollicite l'EPFL afin de céder à l'OPAC de la Savoie la partie de la propriété qui bénéficie de la décote, dans le cadre du projet de la réalisation de 50 logements sociaux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à l'OPAC de La Savoie :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
Challes Les Eaux	E 729- E 1146	Pré Carré	3917 m ²	335 940 € après décote

4-2 : SAINT ALBAN LEYSSE- « Leysse »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 24/06/2011, l'EPFL a acquis un appartement et un commerce à usage de Tabac dont l'objectif était la création d'un petit habitat collectif. Par délibération en date du 26/10/16, la commune sollicite l'EPFL afin de céder cet ensemble à la SAIEM.

Il est en outre précisé que l'appartement est actuellement occupé par un locataire visé par une procédure d'expulsion menée par l'EPFL au motif du non-règlement de ses loyers.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la SAIEM :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
Saint Alban Leysse	AM 805-807-808	5 Chemin de la vigne blanche	Lots 2 à 5	226 139,91 €

4-3 : SAINT CASSIN- « Chef Lieu »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 4/06/2013, l'EPFL a acquis deux parcelles qui prévoyaient la construction d'habitat de type intermédiaire ou collectif.

En date du 17/10/16, la commune de Saint Cassin sollicite l'EPFL afin de céder ces 2 parcelles à la Savoisième Habitat pour la réalisation de 12 logements.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la SAVOISIENNE HABITAT :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
Saint Cassin	AK 9 AK10	Chef Lieu	12107 m ²	200 000 €

Il est précisé que le prix de cession étant inférieur au prix d'acquisition, une subvention d'équilibre est prévue à la charge de la commune.

4-4 : CHAMPAGNEUX- « ZA La Tuilière »

Dossier présenté par : *Josette REMY*

En date du 20/09/2011, l'EPFL a acquis une propriété à la demande de la commune de Champagneux qui a permis la réalisation de l'extension de la zone artisanale de la Tuilière et la création de son accès.

Par délibération en date du 27/10/16, la commune demande à l'EPFL de céder une partie de cette propriété aux conjoints SOUFFERANT-MOTTET (Artisan-plombier) ou toutes sociétés qui se substitueraient au prix de 200 000 €, et d'échanger l'emprise du chemin d'accès à la zone artisanale avec la CC Val Guiers contre un lot de la zone artisanale avec pour objectif de construire un atelier municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, aux conjoints SOUFFERANT-MOTTET ou toutes sociétés qui se substitueraient :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
Champagneux	A 459-461-2034-3032-2239	Au Marais	10 430 m ²	200 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange sans soulte avec la CC VAL GUIERS des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Prix (€)
L'EPFL cède à la CC VAL GUIERS :				
Champagneux	A 2238	Au Marais	850 m ²	20 282 .45 €
L'EPFL achète à la CC VAL GUIERS :				
Champagneux	A 2540(p)-A 2538(p)	Au Marais	1300 m ² environ	20 282.45 €

5- BUDGET 2016-Décision modificative n°4

Jean-Marc LÉOUTRE explique qu'une décision modificative est nécessaire en cette fin d'exercice notamment pour une redistribution des crédits en dépense mais également pour une augmentation des recettes due à la cession de plus d'un tiers du stock.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions telles que présentées ci-dessous.

		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
<u>Dépenses</u>			8 981 976		8 981 976
60121	Acquisitions		6 625 610		
60125	Taxe foncière		10 000		
60127	Dépenses à refacturer aux collectivités		50 000		
604	Etudes prestations de services		4 400		
6063	Fourniture et petit équipement		2 000		
6064	Fourniture de bureaux		4 200		
6132	Locations immobilières		500		
61551	Entretien répartition mat de transport		2 000		
6226	Honoraires comptables et juridiques		19 000		
6228	Autres honoraires		20 000		
6236	Catalogues et imprimés		6 700		
6237	Publicité		2 000		
6261	Affranchissement		1 000		
6262	Téléphone		1 500		
627	Services bancaires		5 570		
6211	Personnel intérimaire		6 000		
6313	Formation professionnelle continue		9 630		
23	Virement à la section d'investissement		2 211 866		
<u>Recettes</u>					
601295	Remboursement des TF 2015 facturées sur 2016				80 000
6459	Remboursement sur charges de SS				4 000
70121	Rétrocession non soumise à TVA				8 300 000
7068	Refacturation des dépenses engagées (travaux et autres)				200 000
7087	Refacturation dépenses engagées consommations				3 100
743	Subvention département				254 876
7688	Autres produits financiers				71 000
774	Suventions exceptionnelles (subvention d'équilibre)				69 000
DEPENSES					
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT					
<u>Dépenses</u>			4 044 666		4 044 666
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 800		
1678	Autres emprunts et dettes assortis		3 600 000		
2135	Installations agencement aménagements construction		30 000		
2184	Mobilier		22 866		
458101	Opération pour compte de tiers (lorsque EPFL paie les factures)		390 000		
<u>Recettes</u>					
165	Dépôts et cautionnements reçus				2 800
1678	Pré-financement ville de Chambéry				1 528 000
274	Remboursement du capital prêt au personnel				2 000
458201	Opération pour compte de tiers (lorsque EPFL refacture à la collectivité)				300 000
21	Virement de la section de fonctionnement				2 211 866

6- MODIFICATION DU REGLEMENT DE GESTION DU PERSONNEL

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration qu'une révision du règlement de gestion du personnel va être proposée lors du prochain conseil qui intégrera notamment la mise en place du PEE validé lors de la séance du 23/09/2016.

7- CRÉATION DE POSTE-Chargé d'études

Jean-Marc LÉOUTRE informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de l'évolution de son activité, l'EPFL a choisi de se doter notamment d'un logiciel qui permettra aux collectivités d'élaborer **des stratégies foncières** propres à leur territoire. L'EPFL est également sollicité pour réaliser des études de gisement foncier, participer à l'observatoire départemental. Il est donc nécessaire de créer un poste en charge de ces nouveaux services.

Il propose la création d'un poste de Chargé d'études en CDI à temps complet en charge de cette mission et du SIG associé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la création de ce poste, charge Monsieur Le Directeur de procéder à son recrutement conformément à l'article L324-6 du code de l'urbanisme.

8- PROPOSITION DE BUDGET 2017

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration que Monsieur Yoann JOLY, chargé de gestion budgétaire et comptable, est en arrêt depuis 7 semaines et qu'en conséquence, il est proposé de reporter le débat budgétaire au prochain conseil d'administration.

9- QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Indemnité de conseil

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration que l'indemnité de conseil versée au trésorier de l'EPFL, Michel Caput s'élève, pour l'année 2016 à 1675,66 €.

9-2 : Assemblée Spéciale du 26/10/2016

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration que l'assemblée spéciale représentant les communes isolées s'est réunie en date du 26/10/2016. Les candidats suivants ont été élus et sont proposés par l'assemblée spéciale pour siéger au conseil d'administration :

Titulaires	Suppléants
BOUTY Georges (Aime-La-Plagne)	FRAISSARD Jean-Claude
PENNA Jean-Luc (Seez)	EMPRIN Alain
VIALLET Marie (Valloire)	

La prochaine Assemblée Générale qui se réunira le 2/12/2016 délibèrera quant à cette proposition.

9-3 : Déménagement de l'EPFL

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration que le déménagement de l'EPFL est prévu la 3^{ème} semaine de Janvier 2017 dans la mesure où l'avancement des travaux permettra cette installation.

9-4 : Révision des statuts de l'EPFL

Dans le cadre des lois Notre et Egalité-Citoyenneté, la fusion de nombre d'EPCI va engendrer une refonte totale de la représentation des intercommunalités en SAVOIE. A ce titre, le nombre d'administrateurs à l'assemblée générale et au conseil d'administration sera modifié au titre de ses statuts actuels, ce qui risque de créer des déséquilibres. En effet, chaque EPCI est aujourd'hui représenté par 1 administrateur, plus 1 par tranche de 20 000 habitants à l'assemblée générale, plus 1 par tranche de 30 000 habitants en conseil d'administration. La fusion d'EPCI de taille modeste réduira donc le nombre de représentants de ces territoires dans les instances de l'EPFL.

Plusieurs simulations ont d'ores et déjà été présentées aux membres du conseil d'administration.

Jean-Marc LÉOUTRE propose donc qu'une réflexion soit engagée sur ce point et que des propositions soient présentées au prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 30 Novembre 2016,

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Jeu. 15 Décembre 2016	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)